



MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mise en place du tri à la source des biodéchets Événementiel et accueil de grands événements



REMERCIEMENTS

La présente fiche pratique est le fruit de travaux collaboratifs menés par des EPCI confrontés, dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets, aux enjeux spécifiques liés à l'événementiel et l'accueil de grands événements

La Direction générale de la prévention des risques (DGPR) remercie les intervenants représentants des EPCI ayant participé aux sessions de travail organisées pour partager leurs retours d'expérience et/ou alimenter le contenu des fiches pratiques, destinées à accompagner les EPCI souhaitant mettre en place le tri à la source des biodéchets sur leur territoire.

- **Communauté d'Agglomération du Grand Avignon ;**
- **Le Mans Métropole ;**
- **Communauté de communes Millau Grands Causses ;**
- **Communauté d'Agglomération de La Rochelle.**

La Direction générale de la prévention des risques (DGPR) remercie les membres du groupe de travail national biodéchets pour leur réflexion concernant à la conception de ces fiches et leur diffusion :

ADEME, Amorce, Association des maires de France, Astee, Cercle national du recyclage, Confédération des métiers de l'environnement, FEDEREC, FNADE, FNCCR, France nature environnement, Intercommunalités de France, Régions de France, : Réseau Compost Citoyen, Réseau Compost in Situ, Réseau Compost Plus, Snefid, Zéro Waste France

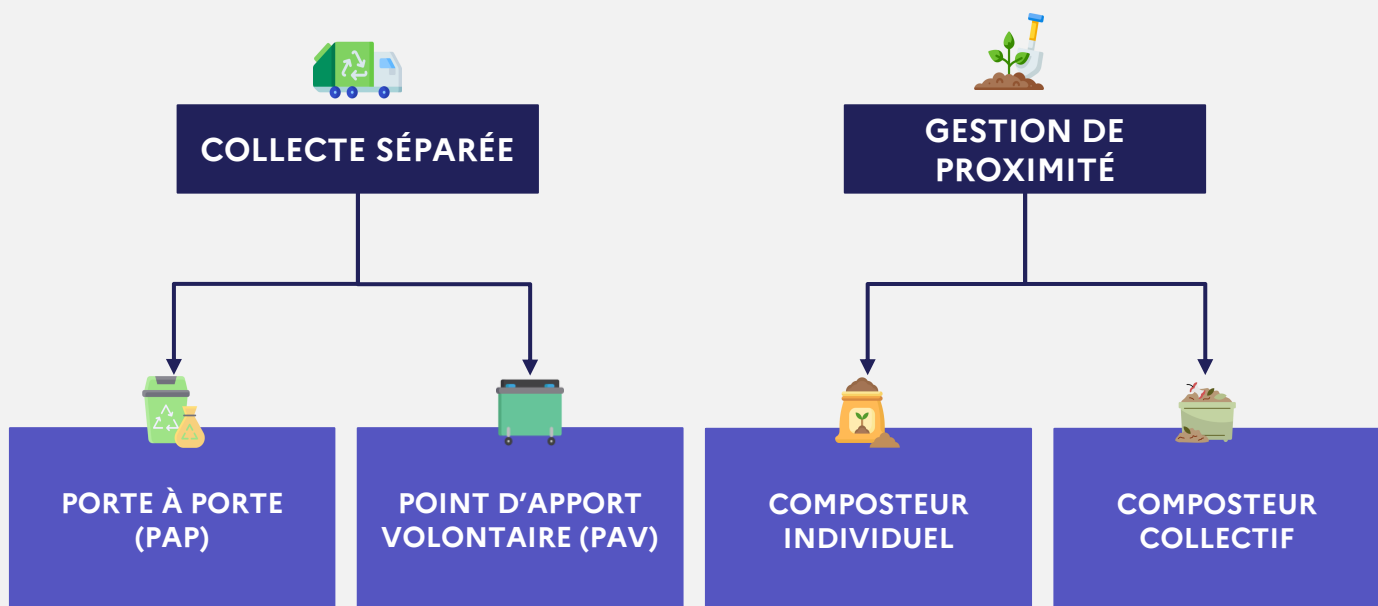
RAPPEL DES DÉFINITIONS

Biodéchets : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. »

Article L. 541-1-1 du Code de l'environnement

Solutions de tri des biodéchets : « Les solutions de tri des biodéchets pour les ménages peuvent être scindées en deux grandes catégories : la collecte séparée et la gestion de proximité. En collecte séparée, les traitements des biodéchets est réalisée dans des sites dédiés (méthaniseurs, sites de compostage, ...) alors qu'en gestion de proximité, les usagers assurent le traitement de leurs biodéchets eux-mêmes. »

Avis du 6 décembre 2023 relatif aux solutions techniques applicables pour la mise en place du tri à la source des biodéchets



RAPPEL DES TEXTES EN VIGUEUR



17 août 2015

LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

Introduit la généralisation du tri à la source de biodéchets (TSB) à l'horizon 2025 pour tous les producteurs.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031044385/2021-01-10/>



30 mai 2018

DIRECTIVE-CADRE SUR LES DÉCHETS

Prévoit que tous les Etats-membres veillent à ce que les biodéchets soient triés et recyclés à la source ou collectés séparément et non mélangés avec d'autres types de déchets, au plus tard à la fin de l'année 2023

<https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/eu-waste-management-law.html>



10 février 2020

LOI ANTI-GASPILLAGE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE (LOI AGE)

Avance au 31 décembre 2023 l'obligation pour tous les producteurs ou détenteur de déchets, y compris les collectivités territoriales, de mettre en place un tri à la source des biodéchets, en cohérence avec la réglementation définie à l'échelle européenne

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031044385/2021-01-10/>



6 décembre 2023

AVIS RELATIF AUX SOLUTIONS TECHNIQUES APPLICABLES POUR LA MISE EN PLACE DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Présente les catégories de solutions techniques de tri des biodéchets pour les collectivités ainsi que les prérequis associés

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000031044385/2021-01-10/>

CONSTAT ET ENJEUX

- Lorsque le territoire accueille des animations festives, sportives et/ou culturelles, il peut être difficile d'assurer le respect des obligations de tri des déchets par l'organisateur. Il arrive que ce dernier laisse ses déchets non triés à la collectivité, qui se voit dans l'obligation de les prendre en charge, en particulier lorsque l'événement se déroule dans un lieu lui appartenant ou appartenant à ses communes membres (ex. salle de fêtes) ;
- En fonction des choix effectués par l'organisateur de l'événement en termes de gestion des déchets (prestataires externes, gestion directe par les bénévoles, etc.), les consignes de tri peuvent être incohérentes avec les consignes correspondant à la solution habituellement déployée sur le territoire. Ce manque de cohérence peut perturber les administrés et nuire à la qualité du tri à l'intérieur comme à l'extérieur de l'événement.
- Les animations festives organisées sur le territoire peuvent occasionner un pic de population touristique qui aura besoin d'une solution de tri à la source des biodéchets et modifiera les volumes habituellement détournés.
- Enfin, le cadre juridique de l'intervention de la collectivité assurant le service public de gestion des déchets (SPGD) dans ce contexte peut nécessiter une attention particulière (voir encadré ci-dessous).

En application des articles L. 2224-13 et L. 2224-14 du **code général des collectivités territoriales**, les EPCI à fiscalité propre sont compétentes pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD).

L'article L. 2224-16 du CGCT précise que l'autorité gestionnaire du SPGD impose les modalités de collecte séparée, y compris le cas échéant la présentation et le lieu de collecte pour les biodéchets remis au service public local conformément à l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement.

Les collectivités sont compétentes pour collecter et traiter les biodéchets des professionnels lorsque, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, leur collecte et traitement ne nécessite pas de sujétions techniques particulières.

Les collectivités territoriales (CT) doivent donc obéir aux règles de la concurrence et sont soumises à l'interdiction de toute forme de pratiques anticoncurrentielles définies à l'article L. 420-1 du code de commerce. Elles peuvent intervenir mais elles doivent le faire dans le respect des règles pour éviter un contentieux pour concurrence déloyale. Définition de l'exigence de loyauté dans les relations contractuelle pour les contrats administratifs voir Conseil d'État, 28 décembre 2009, Commune de Béziers.

Pour la jurisprudence relative aux règles de concurrence au delà du périmètre des activités nécessaires à la réalisation des missions de service public dont elles sont investies CAA de Lyon, arrêté du 21 septembre 2023.



FACTEURS DE RÉUSSITE

- ✓ Avoir une bonne connaissance du nombre d'événements accueillis sur le territoire au cours d'une année et de leur typologie ;
- ✓ Former les organisateurs, exposants, prestataires en prenant en compte la notion de prévention des déchets des les premiers échanges et mettre à disposition des ambassadeurs du tri (issus des EPCI ou missionnés par l'organisateur) ;
- ✓ Être en capacité d'informer les organisateurs d'événements de l'offre de services présente sur le territoire (ex. solution de tri en mobilité douce, associations de compostage, etc.) ;
- ✓ Contractualiser avec l'organisateur de l'événement (chartes, labels, conventions, etc.) et s'assurer que le tri à la source des biodéchets est bien pris en compte dans la logistique événementielle et que les consignes correspondent à celles du territoire ;
- ✓ Conditionner les subventions allouées au respect du tri à la source des déchets, par exemple au moyen d'une caution ;
- ✓ Accentuer la communication sur le tri à la source des biodéchets sur le territoire lors des événements en pensant à cibler aussi la population touristique (ex. communication multilingues) ;
- ✓ S'appuyer sur les acteurs territoriaux spécialisés dans l'accompagnement des organisateurs d'événementiel (labélisation, autodiagnostic, etc.).

TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS ET L'ÉVÉNEMENTIEL



QUE FAIRE ?

En amont de l'événement

- ❑ Faire un état des lieux de la manifestation avec l'organisateur :
 - ❑ Connaître la typologie de déchets et la quantité de déchets produite en fonction des différents événements (ex. festival musical vs marché nocturne) : natures des déchets, nombre de repas servis, nombres de prestataires, type de vaisselle utilisée, etc. ;
- ❑ Préparer des outils de communication (ou des réunions d'information) à destination des organisateurs d'événement sur le tri à la source des biodéchets sur territoire comprenant :
 - ❑ Des informations sur le type de solution choisi sur le territoire ;
 - ❑ Les liens vers les supports de communications déjà produits par l'EPCI ;
 - ❑ Les coordonnées des prestataires disponibles sur le territoire ;
 - ❑ Les coordonnées des associations locales qui sont mobilisées sur le tri à la source des biodéchets.
- ❑ Lier la demande d'autorisation effectuée par l'organisateur auprès des services à une fiche type sur la gestion des déchets afin que l'organisateur ait un interlocuteur unique dans ses échanges avec l'EPCI ;
- ❑ Uniformiser, si possible, la signalétique utilisée lors de l'événement pour la mettre en cohérence avec celle relative l'offre de service pour les particuliers sur le territoire ;
- ❑ Adapter la solution existante sur le territoire en cas d'événement itinérant ou de forte affluence venant de l'extérieur. Par exemple, en cas de point d'apport volontaire à contrôle d'accès ou composteur partagé avec restriction, ouvrir l'accès au plus grand nombre (ex : QR code sur PAV à limite d'accès) ;
- ❑ Dans la mesure du possible, avoir du matériel (ex. poubelle de tri, sac, etc.) et une signalétique à fournir aux organisateurs d'événements ;
- ❑ S'inspirer des territoires voisins.

Pendant l'événement

- ❑ Assurer la présence des ambassadeurs du tri pendant l'événement et aux abords pour éviter les erreurs de tri ;
- ❑ Accentuer la communication à destination des touristes en s'appuyant sur des relais : professionnels du tourisme, propriétaires de meublés touristiques, etc.

Après l'événement :

- ❑ Faire un suivi et un bilan de la manifestation avec l'organisateur.

Consulter la fiche « Mise en place du tri à la source des biodéchets – Comment s'adapter à la saisonnalité touristique sur mon territoire ? » pour faire face aux défis liés à l'affluence touristique.



ILS ONT RÉUSSI ⁽¹⁾

Communauté de communes Millau Grands Causses - 12

Choix de solutions de tri à la source des biodéchets complémentaires et adaptées au territoire et à l'événement : compostage partagé et collecte biflux des biodéchets proposée par le syndicat de traitement ;

Etablissement d'un marché public de prestation de services avec une association spécialisée sur la question du tri à la source des biodéchets pour sensibiliser, animer le territoire et proposer une offre de service lors des événements accueillis ;

Adaptation des poubelles double collecteurs déjà utilisées pour les OMR et les recyclables pour inclure sur un même point de collecte les biodéchets (création de triples collecteurs) et mise à disposition du matériel.



Concert en plein air – Poubelles de table lors d'un marché nocturne – Salle des fêtes
Crédits photos : Causses Compost Millau

CONTACT UTILE

Coralie PY – Animatrice prévention et tri des déchets

✉ c.py@cc-millaugrandscausses.fr
☎ 05 65 61 40 20

RAPPEL DES RESSOURCES UTILES



ADEME

Comment réussir la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets ? (2018)

<https://librairie.ademe.fr/ged/1518/reussir-mise-oeuvre-tri-source-biodechets-recommandations-collectivites-201802.pdf>



ADEME

13 fiches Ils l'ont fait – Collecte séparée de biodéchets en milieu urbain - retours d'expérience Europe et Monde (2021)

<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4980-13-fiches-ils-l-ont-fait-collecte-separee-de-biodechets-en-milieu-urbain-retours-d-experience-europe-et-monde.html>



ADEME

Réussir votre projet de gestion des biodéchets en milieu urbain (2022)

<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-territoires-et-sols/5697-reussir-votre-projet-de-gestion-des-biodechets-en-milieu-urbain.html>



ADEME

Tri à la source des biodéchets – Clés pour agir (2022)

<https://librairie.ademe.fr/ged/7699/tri-biodechets-synthese.pdf>



ADEME

Étude comparative des pratiques de collecte séparée des biodéchets en milieu urbain (2022)

<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/5422-etude-comparative-des-pratiques-de-collecte-separee-des-biodechets-en-milieu-urbain.html>

RAPPEL DES RESSOURCES UTILES



ADEME
MODECOM – Guide de caractérisation des flux de déchets collectés en déchèterie publique (2024)

<https://librairie.ademe.fr/ged/8755/Guide-MODECOM-2024-decheteries-v2.pdf>



ADEME
Mettre en œuvre des actions d'accompagnement aux changements de comportements (2023)

https://librairie.ademe.fr/ged/8230/Mettre_en_oeuvre_des_actions_d_accompagnement_aux_changements_de_comportements.zip



ADEME
ConcerTO – Matières organiques et intelligence collective (2023)

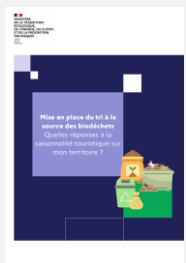
<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6172-concerto-matieres-organiques-et-intelligence-collective.html>



Ministère Ecologie Energie Territoires
Tri à la source des biodéchets – Kit de communication à destination des collectivités et des acteurs public de gestion des déchets (2023)

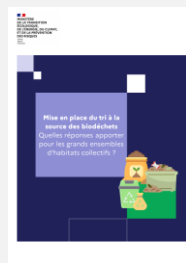
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/kits_communication/Biodeechets_4p_Collectivites.zip

RAPPEL DES RESSOURCES UTILES



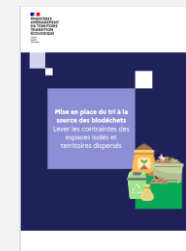
Ministère Ecologie Energie Territoires
Mise en place du tri à la source des biodéchets – Comment s’adapter à la saisonnalité touristique sur mon territoire ? (2025)

[lien](#)



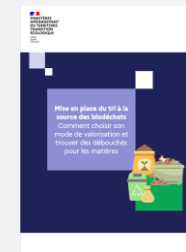
Ministère Ecologie Energie Territoires
Quelles réponses apporter aux spécificités liées aux sites protégés sur mon territoire ? (2025)

[lien](#)



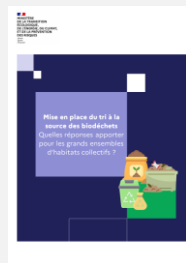
Ministère Ecologie Energie Territoires
Lever les contraintes des espaces isolés et territoires dispersés (2025)

[lien](#)



Ministère Ecologie Energie Territoires
Comment choisir son mode de valorisation et trouver des débouchés pour les matières(2025)

[lien](#)



Ministère Ecologie Energie Territoires
Mise en place du tri à la source des biodéchets – Quelles réponses apporter pour les grands ensembles d’habitat collectif ? (2025)

[lien](#)



**MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction générale de la
prévention des risques

ecologie.gouv.fr

